

DEPARTEMENT DE L'OISE
Canton de Chaumont-en-Vexin
Commune de Montagny-en-Vexin
3 Place de la mairie 60240 Montagny-en-Vexin
Tél 03.44.49.92.18 E.mail : mairie@montagnyenvexin.fr

ARRETE 2023-015

(Arrêté temporaire relatif à l'utilisation du domaine privé communal à des fins commerciales)

Le Maire de Montagny-en-Vexin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code du Commerce, notamment les articles L 442-7 et 442-8,

Vu la demande de Monsieur Hubregth, « O'MAX BURGER » 76 b rue Nationale à Cergy sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine privé communal, 17 rue de la Molière à Montagny-en-Vexin en vue d'exercer son commerce le Samedi 27 mai 2023 de 18 H 30 à 23 heures dans le cadre du concert des Jartd'ins de Montagny-en-Vexin.

ARRETE

Article 1 : O'MAX BURGER est autorisé à occuper avec son camion immatriculé AL 525 HK, un emplacement 17 rue de la Molière en vue d'exercer son commerce.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et gratuit. Elle est personnelle et incessible. Elle doit faire l'objet d'un renouvellement express sur demande écrite.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine privé communal en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non respect par le permissionnaire des conditions précitées ou pour tout autre raison d'intérêt général.

Article 5 : Madame la Secrétaire de mairie, Le Commandant de Gendarmerie de Chaumont-en-Vexin, et tous les agents habilités à constater les contraventions à la police de circulation, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à l'intéressé et à la Brigade de Gendarmerie de Chaumont-en-Vexin.

Fait à Montagny-en-Vexin

Le 17 mai 2023

Loïc TAILLEBREST, Maire

